



Délibération n° 2

Conseil Municipal du Lundi 18 décembre 2017

Direction Générale des Services

Domaine de compétence :  
8.4 – Aménagement du territoire

Le Lundi 18 décembre deux mille dix sept à 19 h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :  
12/12/2017

Membres présents : 25 puis 26

Membres ayant donné pouvoir : 7

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 0

Nombre de votants : 32 puis 33  
(Arrivée de Mme COUSIN Angélique à  
20 h 00)

Affiché le 20/12/2017

**Présents :** Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, **Adjoints**, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Angélique COUSIN (Arrivée à 20 h), Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Georges BOUCHARD, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Bernard GHESELLE à Mr Sébastien BAILLET, Monsieur Joël DACHICOURT à Mr Christian RAMET, Madame Laurie CAFFIER à Mr le Maire, Madame Josiane BOUTOILLE à Mme Christelle BEURAIN, Monsieur Yvon BRIHIER à Mme Maryse MAILLART, Madame Isabelle ROMANCANT à Mr Lucien BONVOISIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Mme Monique VAMBRE.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** 0

**Votants :** 32 puis 33 (Mme Angélique COUSIN est arrivée à 20 h 00).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Compte-rendu d'Activité au Concédant (CRAC) 2016 – Concession d'aménagement à la société LOGIS 62 – ZAC du Domaine des Prés

Rapporteur : Monsieur Bernard Gheselle

Synthèse de la délibération :

Compte-Rendu d'Activité au Concédant (CRAC) 2016 – Concession d'aménagement à la société LOGIS 62 – ZAC 62 – ZAC du Domaine des Prés

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 52 donnant obligation au concessionnaire de produire un rapport d'exécution de la concession d'aménagement ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1411-3 portant obligation de mise à l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée délibérante suivant sa communication, l'examen de ce rapport ;

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-4, L.300-5 et suivants relatifs aux concessions d'aménagement ;

**Vu** la délibération du 11 décembre 2003 confiant à la Société d'HLM LOGIS 62, la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC du chemin des Près » ;

**Vu** la délibération du 3 novembre 2005 approuvant la convention de concession avec LOGIS 62 ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de** valider le compte-rendu d'activité 2016 du Concédant pour l'aménagement de la ZAC « Domaine des Près ».

La délibération est adoptée par 25 voix pour, 3 contre et 4 abstentions

Vu pour être affiché le 20 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20171218-del2-181217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017